Le 30 juin 2017,

Madame, Monsieur,

Votre enfant a satisfait aux tests d’entrée en section sportive handball pour l’année scolaire 2017/2018 au collège François ALBERT de Celles sur Belle. En référence à la circulaire n°2003-062, son admission est conditionnée par un examen médical donnant lieu à la délivrance d’un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique du handball dans le cadre d’une section sportive scolaire.

Le choix du médecin appartenant à la famille de l’élève, nous attirons votre attention sur le fait qu’il doit cependant être **titulaire du CES médecine du sport** ou de la **capacité en médecine et biologie du sport** ou du **diplôme d’étude spécialisée complémentaire de médecine du sport.**

Vous trouverez joint à ce courrier la fiche médicale à remplir par le praticien «  du sport » ainsi que le coupon « certificat de non-contre-indication à la pratique du handball dans le cadre d’une section sportive scolaire ».

Démarches importantes :

**Fiche médicale** : à transmettre au médecin de famille (si différent du médecin du sport) et à l’infirmière du collège.

**Certificat de non-contre-indication à la pratique du handball dans le cadre d’une section sportive scolaire** : à renvoyer au chef d’établissement pour la rentrée scolaire 2017/2018.

SUSSET Thibault

Coordonnateur section sportive handball fille

A titre indicatif :

Votre enfant peut disposer de facilités de rendez-vous sur les créneaux suivants dans le cadre de la visite médicale de la section sportive :

**Mardi et jeudi de 14h à 16h** avec le **Dr Ramain;**

**CRRF Le Grand Feu (Niort); 05 49 32 38 10**

Autre médecin du sport : Dr ZACCHEO (Niort) ; 05 49 09 99 55